

WF - C2W2 : APPUI À LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DE WALLIS

OBJECTIFS ET MOYENS

PRÉSERVER ET GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU DU TERRITOIRE.

- 1 Définir des périmètres de protection de captages (C2W21).
- 2 Établir un état des lieux de l'assainissement, faire un zonage selon la sensibilité des sites, proposer un schéma directeur de l'assainissement (et plan d'améliorations du système en place) et le mettre en œuvre (C2W22).

AVANCEMENT

TECHNIQUE	Captages	😊
	Assainissement	😊
FINANCIER	87 %	
BUDGET	CONSOMMÉ	SOLDE
25 500 €	22 074 €	3 426 €
Cofinancements dépensés : 70 510 €		

RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE : SERVICE TERRITORIAL DE L'ENVIRONNEMENT (COORDINATION GLOBALE)

OBJECTIFS

Le plan d'action de Wallis prévoyait une amélioration de la gestion de la ressource en eau du territoire. Plusieurs axes de travail avaient été

identifiés pour y parvenir parmi lesquels la protection des zones de captage et l'amélioration des systèmes d'assainissement.

RÉSULTATS

Sur les **périmètres de protection des captages**, il a été décidé de préparer l'enquête publique qui sera nécessaire à l'établissement officiel des périmètres et de disposer d'une réglementation opposable aux tiers pour protéger la nappe phréatique. Pour ce faire, un bureau d'étude a été sélectionné pour gérer le dossier d'enquête publique pour chacune des 4 stations de prélèvement d'eau de Wallis, en vue d'une déclaration d'utilité publique des périmètres. Le rapport final de février 2017 a permis de définir 2 périmètres de protection et de présenter les actions à mener (recrutement d'un commissaire enquêteur pour rendre public les périmètres, mise en place d'une réglementation).

Néanmoins, compte tenu du contexte coutumier, une campagne de sensibilisation dans les villages concernés doit être organisée avant l'intervention du commissaire enquêteur. Des réunions publiques étaient programmées en fin 2017 mais ont été reportées au 1er semestre 2018.

L'état des lieux de l'assainissement qui devait être réalisé par INTEGRE, a finalement été piloté par le territoire avant le démarrage du projet. Les fonds ont été réalloués et ont permis la prise en charge de deux stagiaires de l'ENSIL (Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de

Limoges) en août 2016 qui ont :

- Mené des enquêtes domiciliaires permettant de faire un état de lieux de l'assainissement ;
- Fait des analyses en laboratoire pour juger de l'état des pollutions des eaux usées et leur impact ;
- Mis en évidence les assainissements à risques à proximité des forages (étude qui vient en complément de celle sur la mise en place des périmètres de protections autour des 4 forages).

A l'issue de ces études, 6 habitations ont été identifiées comme prioritaires (dépourvues d'assainissement). Dans le cadre du contrat de développement, le Service Territorial de l'Environnement a pris en charge l'achat de 6 fosses et leurs installations. Deux fosses ont été installées en septembre 2017. Les 4 dernières fosses seront installées dès que les propriétaires auront finalisé les travaux nécessaires, c'est-à-dire l'installation de sanitaires. Une fois toutes ces fosses installées, le laboratoire du Service de l'Environnement procèdera à des analyses afin de confirmer la bonne mise aux normes de ces fosses. Les produits microbiologiques commandés en vue de la vérification de la conformité des installations ont été livrés au Service Territorial de l'Environnement.



© Service Territorial de l'Environnement de WF



© Service Territorial de l'Environnement de WF

WF - C2W2 : APPUI À LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DE WALLIS (SUITE)

CALENDRIER ¹ ²

	2014	2015				2016				2017				2018
	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	janv.
Initial	Étude faisabilité				Traçages				Délimitation périmètres					
	État des lieux	Élaboration schéma directeur				Révision des systèmes								
Actuel	Étude faisabilité					Consultation	Définition des périmètres			Délimitation périmètres et réunions publiques				
	État des lieux				Élaboration schéma directeur Installations des fosses habitations prioritaires et suivi									

Commentaires : L'étude de faisabilité des traçages n'est pas adaptée à Wallis, l'action a donc été reconsidérée. L'élaboration et la mise en place du schéma directeur ont pris du retard, ce qui a décalé les actions qui en découlaient.

COMMENTAIRES ET ANALYSE

La situation de l'assainissement dans les périmètres de protection a pu être réalisée grâce au travail des stagiaires de l'ENSIL, ce qui a permis au Service Territorial de l'Environnement de financer la réhabilitation de l'assainissement des habitations à risque, dans le cadre du contrat de développement.

La définition des périmètres de protection des forages d'eau potable de Wallis est un préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et à l'instauration des périmètres de protection des eaux de forages qui pourront être mis en

place par la publication d'arrêtés. Cette activité s'est poursuivie au premier trimestre 2018, par de la sensibilisation auprès des chefs de villages concernés. La mise en place d'une réglementation pour Wallis est prévue dans le cadre du 11^e FED.

Ce diagnostic d'assainissement réalisé au niveau de l'île de Wallis, permettra d'élaborer un Schéma directeur d'assainissement et sa mise en place sur le territoire. Cette action devrait être conduite dans le cadre du 11^e FED.



© Service Territorial de l'Environnement de WF



© Service Territorial de l'Environnement de WF